

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 03 février 2025

Date de convocation : Jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 février, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD 3^{ème} Adjoint, Messieurs, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Nicolas VION 1^{er} Adjoint, Francis LEROUX, Frédéric PILLOT, Kevin DEWULF, Jérémy LEROUX

Absent : Roger BONNENFANT (donne sa voix à Nicolas VION)

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas VION

12/2025 Objet de la délibération: Projet éolien de BRACHES.

Madame le maire présente le projet éolien sur le territoire de BRACHES et le conseil municipal doit donner son avis sur le projet.

Nombre de membres en exercice: 09

Votes pour: 05

Nombres de membres présents : 08

Votes Contre : 01

Nombre de suffrage exprimés : 09

Abstention: 03

Après délibération, les conseillers approuvent donc le projet éolien sur le territoire de Braches.

13/2025 Objet de la délibération : Demande de subvention pour un voyage scolaire pour 4 élèves de Grivesnes.

Madame le Maire informe les conseillers qu'un voyage scolaire en Espagne a lieu pour les classes de 3^{ème} du collège d'Ailly sur Noye. Le coût total du voyage s'élève à ce jour à 150 € par élève. Madame le Maire propose de verser une contribution aux familles concernées, soit la somme de 50€ versée directement aux familles.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

14/2025 Objet de la délibération: Recherche d'amiante dans le bitume de la RD26.

Un premier perçage de la RD26 a eu lieu, avec un devis d'un montant de 2765 € HT approuvé par l'ensemble des conseillers. Suite à ce premier perçage un constat d'amiante est fait.

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a dû accepter, dans l'urgence et pour la poursuite des travaux, un second devis pour un 2^{ème} perçage de la chaussée afin de vérifier si la couche inférieure de la chaussée contient de l'amiante.

Le premier devis de 2765 € est donc annulé et le nouveau devis pour la recherche d'amiante sur les 2 couches s'élèvent à 4565 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la décision prise par Mme le Maire.

Le Conseil Municipal approuve la décision prise par Mme le Maire.

15/2025 Objet de la délibération: Feux d'artifice du 13 juillet 2025.

Madame le maire propose d'organiser un feu d'artifice pour le 13 juillet 2025 afin que les habitants de Grivesnes et de ses hameaux puissent se retrouver pour la Fête nationale.

Montant du devis de la société WAGNON: 1685 € TTC pour 5minutes 30 secondes ou 2103 € pour 7minutes 30 secondes.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis pour un feu de 7 minutes 30 secondes pour un montant de 2103 € et autorisent Madame le Maire à le signer.

16/2025 Objet de la délibération: Souscription annuelle à la Sacem

Madame le maire informe que pour pouvoir diffuser de la musique lors des manifestations de la commune, une souscription auprès de la SACEM est obligatoire.

Les communes de moins de 2000 habitants bénéficient d'un tarif préférentiel grâce à une convention conclu entre la SACEM et l'Association des maires de France dont nous sommes adhérents.

Madame le Maire informe que la souscription à un forfait annuel à la SACEM est de 152,01 € TTC par an tout compris.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

17/2025 Objet de la délibération: 2ème acompte RPI

Madame le maire propose aux conseillers de réclamer le 2^{ème}acompte pour le fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Les acomptes suivants seront demandés aux communes et versées sur le budget du RPI 2 et 4 :

Montant du 2ème acompte pour l'année 2024/2025

CHIRMONT 3 000 €

COULLEMELLE 3 000 €

ESCLAINVILLERS 3 000 €

FOLLEVILLE 3 000 €

GRIVESNES 3 000 €

MALPART 2 000 €

QUIRY LE SEC 3 000 €

SOURDON 2 000 €

VILLERS TOURNELLE 3 000 €

Après délibération, les conseillers acceptent de réclamer le 2^{ème}acompte pour le fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

18/2025 Objet de la délibération: Location de l'ancien presbytère

Madame le Maire informe les conseillers que les locataires au 16 rue de l'église à Grivesnes ont quitté le logement le 30 novembre 2025. Madame le Maire propose de relouer le logement à Mr Defossez Yoan et Mme Cheron Marine, déjà venus visiter le logement et répondant aux conditions de location en date du 1er mai 2025.

Madame le Maire propose de louer le logement pour un loyer de 680 € étant donné les travaux à réaliser concernant l'isolation et le chauffage.

Après délibération, les conseillers sont d'accord pour louer le logement à 680 € à Mr Defossez et Mme Cheron.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Madame Anne-Marie PREVOST

Monsieur Nicolas VION

Maire de Grivesnes

1er adjoint